

Destinataires : membres du comité de pilotage

**Compte rendu du Comité de pilotage n°2 du site Natura 2000 de la
Reculée des Planches-Près-Arbois, site n° « FR4301321 »**

Mairie d'Arbois :
vendredi 02 juillet 2010

Membres du comité de pilotage présents :

- Monsieur le Directeur départemental DDT 39, représenté par messieurs Stéphane Issanchou et Frédéric Chevallier
- Monsieur le Chef du service départemental de l'office national des forêts représenté par monsieur Nicolas Sigaud, adjoint service forêt
- Monsieur le Chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, représenté par monsieur Denis Nicod, agent technique
- Monsieur Gilbert Moyne, Président du syndicat départemental de la propriété agricole du Jura
- Monsieur Dominique Bouillet, Porte-parole de la Confédération paysanne du Jura représenté par monsieur Aristide Etiévant
- Monsieur Dominique Biichlé, Président de Jura Nature Environnement représenté par monsieur Baud Jean-Baptiste
- Monsieur le Président de l'office de tourisme d'Arbois, vignes et villages représenté par madame Sarah Mélon
- Monsieur Bernard Amiens, Maire d'ARBOIS
- Monsieur Jean Claude Fuster, Maire de MESNAY
- Monsieur Hubert Darbon, Maire des PLANCHES-PRES-ARBOIS
- Monsieur Bernard Guillot, Maire de LA CHATELAINE

Membres du comité de pilotage excusés :

- Monsieur le Directeur régional DREAL Franche-Comté
- Madame la Directrice départementale DDCSPP
- Monsieur le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Jura
- Monsieur le Délégué départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Monsieur Dominique Chalumeau, Président de la chambre d'agriculture du Jura
- Monsieur Christian Lagalice, Président de la fédération départementale des chasseurs du Jura
- Monsieur Pascal Léglise, Président du spéléo club de La Châtelaine
- Monsieur Michel Lassus, Président de la commission de protection des eaux de Franche-Comté (CPEPESC)
- Madame Marie-Guite Dufay, Présidente du conseil régional
- Monsieur Jean Raquin, Président du conseil général du Jura
- Monsieur Albert Higounenc, Président de la communauté de communes "Arbois, vignes et villages, Pays de Pasteur"

Membres du comité de pilotage absents :

- Monsieur le Délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Madame Elisabeth Keller, Présidente du centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté
- Monsieur Frédéric Perrot, Président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Jura (FDSEA)
- Monsieur le Président de la société de viticulture
- Monsieur Roger Monneret, Président de la FJPPMA
- Monsieur Albert Hilaire, Président de l'association départementale des communes forestières du Jura
- Monsieur Patrick Bourgeois, Président du syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura
- Monsieur Pierre Dortel, Président des entrepreneurs des travaux forestiers de Franche-Comté
- Monsieur Rémy Limagne, Président du comité départemental de la randonnée pédestre du Jura
- Monsieur Adrien Moreau, Président du comité départemental de la fédération française de montagne et d'escalade
- Madame la Présidente du conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté
- Monsieur Jacques Pélissard, Député du Jura
- Monsieur Norbert Maire, Conseiller général du canton d'Arbois

Ordre du Jour :

1. Présentation du diagnostic du document d'objectifs (DOCOB) ;
2. Discussion, questions ;
3. Validation du diagnostic du DOCOB ;
4. Questions diverses.

Destinataires : membres du comité de pilotage

1. Présentation du diagnostic du document d'objectifs (DOCOB) :

Après le mot de bienvenue du Président du comité de pilotage, la réunion commence par un rapide tour de table. Le calendrier est rappelé à cette occasion avec en particulier une validation finale du document d'objectifs prévu avant le 31 décembre 2010.

La DDT précise que le diagnostic, examiné lors de ce comité de pilotage, est la 1^{ère} phase du document d'objectifs. Celui-ci doit permettre de définir des enjeux et des mesures à mettre en place en faveur de la biodiversité. Le but étant la mise en place des actions de contractualisation, objectif partagé par les élus.

Pascal Collin rappelle également que de nombreuses discussions ont eu lieu avec les acteurs locaux depuis le début de l'année afin de présenter la démarche Natura 2000 et de recueillir des informations. Les réunions ont concerné : les services de l'état (onf, onema, oncfs, ddt 39), les maires, la pêche (AAPPMA, FDPMA39), la chasse (ACCA, AICA), les agriculteurs (exploitants, chambre d'agriculture), la spéléologie (spéléoclub de la Châtelaine), les activités touristiques (gites, grottes, office du tourisme, hôtel). Lorsqu'une rencontre s'avérait inutile, à la vue de l'activité sur le site, des conversations téléphoniques et des échanges par courriel avaient lieu (CRPF, Architecture et patrimoine, fédération départementale des chasseurs du Jura, etc.). Des comptes rendus ont été réalisés et sont disponibles.

C'est ensuite la projection du montage numérique (voir pièce jointe).

2. Discussion, questions :

2.1. Remarques reçues par courriel de la Fédération départementale des chasseurs du Jura :

Nous avons reçu le document et nous donnons un avis positif sur le document d'objectif qui donne un bon état des lieux du site avec une remarque toutefois. Nous avons noté que la pratique des activités traditionnelles sur le site ne semble pas poser de problème. Nous souhaiterions toutefois que cet aspect soit précisé et qu'il soit notamment dit que « l'activité cynégétique telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est parfaitement compatible avec les objectifs affichés par le document d'objectif. »

Les risques de voir naître des contentieux à ce sujet subsistent (cf. le courrier ci-joint) et il nous semble important que le DOCOB précise cet aspect. Cela ne préjuge en rien les éventuelles évaluations d'incidences auxquelles l'activité de chasse, comme les autres activités, pourraient être soumises à l'avenir (réflexion ministérielle en cours).

Remarque apportée par la DDT sur le sujet suite à des précisions récemment apporté par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer - (Mail DDT du 28/04/2010 à tous les opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 du Jura)

Par courrier adressé aux préfets le 19 avril 2010, le MEEDDM indique que l'exécution de l'arrêt remet pas en cause la pratique de la chasse et de la pêche dans les sites Natura 2000 ni les modalités de gestion des sites du réseau.

Le MEEDDM apporté des précisions importantes sur ces sujets :

- concernant la pratique de la chasse et de la pêche : l'exécution de l'arrêt impose de modifier l'article L 414-1 mais elle ne conduit aucunement à interdire la pratique de la pêche, des activités aquacoles, de la chasse et des autres activités cynégétiques dans les sites Natura 2000.

Une réflexion interministérielle est engagée en concertation avec la Fédération nationale des chasseurs afin de déterminer les méthodes d'évaluation de l'incidence de ces activités et le cas échéant, les conditions dans lesquelles l'autorité administrative pourra assurer qu'elles ne portent pas atteinte à l'intégrité des sites.

2.2. Remarques reçues par courriel de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura via monsieur Patrick Ebel :

P 8 Rajouter le service JS de la DDCSPP dans les commissions 1 « activités humaines, communication » et 2 « gestion des milieux naturels et semi-naturels ». Ce souhait est motivé par la difficulté des associations (CD FFME et associations de spéléo) à trouver une personne disponible pour participer aux réunions. L'administration de tutelle des ces activités peut utilement les représenter.

Destinataires : membres du comité de pilotage

P 21 dans le diagnostic du rapport de présentation, tableau A3 données sur les activités humaines et l'occupation des sols.

- a) *Je ne trouve pas de référence à l'activité de spéléologie. Pourtant, le tome II « spéléologie dans le Jura », édité par le CD spéléo en 2003, la parution du livret « découverte du milieu souterrain », édité par le CD Spéléo en 1992, recensent plusieurs cavités. Une activité de recherche et d'exploration, limitée dans le temps, dans le nombre de personnes, et dans les moyens déployés, existe dans le secteur. Cette activité participe à une meilleure connaissance des réseaux souterrains, avec des intérêts archéologiques, hydrologiques et de connaissance des chiropètres.*
- b) *La référence à l'activité escalade est incomplète. « Demande régulière pour l'escalade, renvoi sur des sites voisins, équipés et sans contraintes ». Selon le site internet de la FFME, le site de la Châtelaine, qui a accueilli l'organisation des championnats de France juniors en 2000 (la date est de mémoire), le site est conventionné. C'est-à-dire qu'une convention a été signée avec le propriétaire et le CD FFME.) Le site est référencé (http://www.ffme.fr/site/FALAISE_liste.php?DEPARTEMENT=39&SNE_NOM sur le site des équipements sportifs du ministère de la santé et des sports (<http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/>). Le recensement est en cours d'actualisation. Le tracé de la zone APPB « corniches et falaises du Jura » fait l'objet d'une étude fine pour exclure le site équipé en voies d'escalade. Je n'ai pas vu de référence à l'arrêté municipal, cité par le panneau cloué sur un tronc en bas de la falaise, interdisant la pratique de l'escalade du 15 février au 31 juillet.*

2.3. Remarques de Monsieur Nicolas Sigaud (ONF) :

Quel est l'intérêt par rapport à Natura 2000 d'un nouveau statut sur le site avec la demande d'étude du classement de la reculée en réserve naturelle régionale ?

Réponse de Pascal Collin : tout d'abord l'intérêt scientifique du site le justifie ; ensuite les deux statuts pourraient permettre d'avoir des actions très complémentaires. Par exemple, il existe des espèces pour lesquelles il n'est pas possible de contractualiser via Natura 2000 car elles ne sont pas reconnues d'intérêt communautaire mais qui sont importantes à l'échelle régionale. C'est le cas du Téléphium d'impérato ou de la sagesse des chirurgiens pour lesquelles la station du site des Planches est la seule de Franche-Comté. Le statut de réserve naturelle régionale permettrait de s'assurer de la mise en place de mesures de conservation de ces taxons importants pour la région.

Il s'agit également d'une volonté locale, les élus de collectivités souhaitent le classement du site en réserve naturelle régionale afin de pouvoir bénéficier de différents outils de gestion durables sur ce site emblématique.

Quand est-il des propositions d'extension du site Natura 2000, sachant qu'une nouvelle législation va introduire l'obligation des études d'incidence pour les aménagements forestiers et que cela pourrait gêner les forestiers et avoir des incidences financières pour les communes ?

Réponse de Pascal Collin : Les élus des quatre communes concernées sont unanimes à souhaiter l'extension du site Natura 2000 à un certain nombre de secteurs. Les premières études bibliographiques et des observations à dire d'expert montrent que de nombreux sites à haute valeur patrimoniale sont situés à proximité immédiate de la reculée. Ainsi, les secteurs suivants pourraient être intégrés :

- a. Arbois : le Bief de Corne, le Pré des Noyers
- b. La Châtelaine : les monts Denon, la Vie de Montrond, Le Champ Du Pommier, les pâturages à l'ouest de la Côte de la maisonnette, le Bief de Corne, la Côte des Ranières, la mare du Champ du pommier,
- c. Mesnay : Crésille, les Pommerets, la Roche Maldru, Fin des Gueux, Les Soulerots.

Les zones visées par l'extension concernent essentiellement les milieux ouverts. Néanmoins un certain nombre de milieux forestiers pourraient être intégré afin d'éviter une situation qui ressemblerait à celle d'un « archipel » ; ce qui serait probablement préjudiciable au fonctionnement du site.

Il est également rappelé que les études d'incidences peuvent concerner des actions situées à proximité d'un site, et pas seulement à l'intérieur, s'il est jugé qu'elles peuvent avoir une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000.

Enfin il est rappelé qu'un APPB a été demandé pour le Bief de Corne par l'association Cuisance Nature Environnement et que la mise en œuvre de cette procédure a été incluse dans le document d'objectif, là aussi avec l'accord des élus et en partenariat avec les services de l'état.

Destinataires : membres du comité de pilotage

La préparation des périmètres d'extension se fera en liaison étroite avec les élus des communes concernées.

2.4. Remarques de Monsieur Aristide Etiévant (confédération paysanne et habitant de Mesnay) :

Que peu faire Natura 2000 pour régler le problème du foncier agricole dans le fond de la reculée qui est dans une situation précaire avec des locations annuelles ?

Réponse de Pascal Collin : la question n'est pas simple car la démarche Natura 2000 est une démarche volontaire qui ne peut s'imposer à un propriétaire. Il conviendra néanmoins de réfléchir ensemble aux actions qui vont permettre de sortir de cette situation ; par exemple contacter les propriétaires des terrains concernés. La situation devrait être plus simple pour les quelques parcelles de la commune des Planches. Les habitats concernés ne sont pas d'intérêt communautaire mais ils sont utiles à certaines espèces d'intérêt communautaires ; il s'agit alors d'habitats d'espèces qui pourraient bénéficier de contractualisations.

2.5. Remarques de Pascal Collin (charge de mission Natura 2000 à la CC Arbois – vignes et villages – Pays de Louis Pasteur) :

Pascal Collin souligne des besoins en terme d'études complémentaires des milieux naturels et des espèces du site, à savoir :

- un complément spécifique sur la végétation des milieux aquatiques
- une étude sur les amphibiens
- une étude sur les chiroptères

La DDT précise que ces besoins identifiés pourront faire l'objet d'une mesure transversale du docob concernant l'amélioration des connaissances du site.

2.6. Remarques de Monsieur Frédéric Chevallier (DDT du Jura) :

Quels sont les groupes de travail mis en place pour la définition des actions à mettre en œuvre ?

Réponse de Pascal Collin : Au vu des activités concernées, de la taille du site et des délais imposés pour finaliser le docob, il a semblé judicieux de ne pas multiplier les groupes de travail. Deux groupes de travail sont proposés :

- activités humaines et communication : regroupant les activités de loisir (chasse, pêche, spéléologie, tourisme) et d'animation au sens large.
- gestion des milieux naturels : rassemblant les activités forestières et agricoles du site.

Le Copil est d'accord sur la constitution des deux groupes de travail et valide la proposition.

3. Validation du diagnostic du DOCOB:

Monsieur le Président du comité de pilotage passe au vote de validation du diagnostic. Résultats : contre = 0 ; abstention = 0 ; pour = unanimité

Le diagnostic du document d'objectif est validé

4. Questions diverses :

Les remarques sur le diagnostic sont possibles jusqu'au 3 septembre 2010.

L'inscription aux deux groupes de travail (groupe activités humaines, communication et groupe gestions des milieux naturels et semi-naturels) se fera directement auprès de Pascal Collin (p.collin@ccavv.eu).

Arbois le lundi 5 juillet 2010

Pascal Colin, chargé de mission environnement
Validé par la DDT 39, Stéphane Issanchou et
Frédéric Chevallier